COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SMALS**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Avenue Fonsny N° : 20 Boîte :
Code postal : 1060 Commune : Saint-Gilles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone
Adresse Internet : http://www.smals.be
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0406.798.006

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 17-07-2018

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

Exercice précédent du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16, C-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Lesiw Alexandre
rue Docteur René Bureau 18
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Kirsch Anne
Rue des mimosas 46
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur

Ottevaere Anne
Clos du Drossart 46
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur

Vanderstappen Anne
Huybrechstraat 67
1785 Merchtem
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Steeman Annelies
Dreef 23 w2
9240 Zele
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Collin Benoît
Rue Marcel Smets 5
4350 Remicourt
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Miclotte Christine
Hoge Dumpel 18
9700 Oudenaarde
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur délégué adjoint

Robben Frank
Acacialaan 26
3020 Herent
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-15 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur délégué

Waumans Ilse
Buisstraat 148
2890 Sint-Amands
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Bertels Jan
Roggestraat 12
2200 Herentals
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Moureaux Jean
Rue des Trois Tilleuls 19
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Vandenbergh Jean-Marc
Rue des Cerises 76
4053 Embourg
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur

Julémont Jocelyne
rue Herrenfeld 20
8415 Steinford
LUXEMBOURG
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur

De Sutter Karen
Rubenslaan 1
1820 Steenokkerzeel
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Moykens Karine
Duinkerkelaan 94 0202
8660 De Panne
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Snyders Koen
Kontichstraat 90
2650 Edegem
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

Wintmolders Luc
Beukenhoflaan 37
3500 Hasselt
BELGIQUE

Lambin Pascale
rue Van Eyck 34
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Administrateur

Vandervorst Pierre
Avenue des Mésanges 17
1160 Auderghem
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Président du Conseil d'Administration

Scaillet Sarah
Rue des Soldats 75
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2025-06-11 Vice-président du Conseil d'Administration

Duvillier Thibaut
Avenue Rogier 18
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-09 Fin de mandat : 2026-02-11 Administrateur

VRC Bedrijvsrevisoren CVBA (B00391)
0462836191
Lichterveldestraat 39
8820 Torhout
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-16 Fin de mandat : 2024-06-12 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

KEUNEN Geert (A02560)

t Hoveld 6 c3
1702 Groot-Bijgaarden
BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
B. L'établissement des comptes annuels,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**35.687.778**	**39.415.672**
Immobilisations incorporelles	6.2	21	**4.598.870**	**5.099.756**
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	**31.039.802**	**34.266.810**
Terrains et constructions		22	1.697.041	1.919.041
Installations, machines et outillage		23	19.825.685	22.231.337
Mobilier et matériel roulant		24	636.148	578.093
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	8.471.612	9.001.741
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	409.316	536.598
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	**49.106**	**49.106**
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	49.106	49.106
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	49.106	49.106

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**142.804.979**	**121.986.143**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**60.397.967**	**62.976.661**
Créances commerciales		40	59.995.301	62.559.741
Autres créances		41	402.666	416.920
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	**1.647.613**	**1.647.613**
Valeurs disponibles		54/58	**65.252.493**	**43.476.377**
Comptes de régularisation	6.6	490/1	**15.506.906**	**13.885.492**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**178.492.757**	**161.401.815**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
FONDS SOCIAL			10/15		
Fonds de l'association ou de la fondation		6.7	10		
Plus-values de réévaluation			12		
Fonds affectés et autres réserves		6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14		
Subsides en capital			15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16	**36.002.653**	**30.638.673**
Provisions pour risques et charges			160/5	**36.002.653**	**30.638.673**
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges		6.7	164/5	36.002.653	30.638.673
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		6.7	167		
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	**142.490.104**	**130.763.142**
Dettes à plus d'un an		6.8	17	**8.597.011**	**6.476.843**
Dettes financières			170/4	393.106	540.050
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement assimilées			172		
Etablissements de crédit			173	393.106	540.050
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes sur commandes			176	3.875.284	3.849.426
Autres dettes			178/9	4.328.621	2.087.367
Dettes à un an au plus			42/48	**127.104.546**	**117.346.725**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		6.8	42	288.358	281.450
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	30.575.883	27.722.760
Fournisseurs			440/4	30.575.883	27.722.760
Effets à payer			441		
Acomptes sur commandes			46	55.786.982	54.186.984
Dettes fiscales, salariales et sociales		6.8	45	39.904.806	34.595.014
Impôts			450/3	8.976.983	5.013.582
Rémunérations et charges sociales			454/9	30.927.823	29.581.432
Autres dettes			48	548.517	560.517
Comptes de régularisation		6.8	492/3	**6.788.547**	**6.939.574**
TOTAL DU PASSIF			10/49	**178.492.757**	**161.401.815**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	**412.315.631**	**389.197.155**
Chiffre d'affaires		6.9	70	407.721.909	383.434.948
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Cotisations, dons, legs et subsides		6.9	73		
Autres produits d'exploitation			74	4.593.722	5.762.207
Produits d'exploitation non récurrents		6.11	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	**412.262.000**	**389.136.731**
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	204.537.477	189.567.736
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9	62	186.998.206	180.287.145
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	12.994.858	12.246.183
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9	635/9	5.363.980	3.101.396
Autres charges d'exploitation		6.9	640/8	1.654.755	1.647.343
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.11	66A	712.724	2.286.928
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**53.631**	**60.424**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	**68**	**356**
Produits financiers récurrents			75	68	356
Produits des immobilisations financières			750		
Produits des actifs circulants			751		
Autres produits financiers		6.10	752/9	68	356
Produits financiers non récurrents		6.11	76B		
Charges financières			65/66B	**53.699**	**60.780**
Charges financières récurrentes		6.10	65	53.699	60.780
Charges des dettes			650	44.398	51.747
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	9.301	9.033
Charges financières non récurrentes		6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**0**	**0**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts			670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904		
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905		

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)		
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	**XXXXXXXXXX**	**26.391.342**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	1.948.273	
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	101.877	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	**28.441.492**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	**XXXXXXXXXX**	**21.393.464**
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	2.449.158	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	**23.842.622**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	**4.598.870**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054P	**XXXXXXXXX**	**101.877**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8024		
Cessions et désaffectations		8034		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8044	-101.877	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054	**0**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8074		
Repris		8084		
Acquis de tiers		8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		213		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	**XXXXXXXXXX**	**4.900.044**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161		
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	**4.900.044**	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	**XXXXXXXXXX**	**2.981.003**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	222.000	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	**3.203.003**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	**1.697.041**	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	**XXXXXXXXX**	**69.215.405**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	6.654.509	
Cessions et désaffectations		8172	4.637.798	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	402.425	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	**71.634.541**	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	**XXXXXXXXX**	**46.984.068**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	9.462.586	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	4.637.798	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	**51.808.856**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	**19.825.685**	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	**XXXXXXXXX**	**4.925.926**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	137.052	
Cessions et désaffectations		8173	23.832	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	79.138	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	**5.118.284**	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	**XXXXXXXXX**	**4.347.833**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	158.135	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	23.832	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	**4.482.136**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	**636.148**	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	**XXXXXXXXX**	**18.405.839**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	640.571	
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	**19.046.410**	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	**XXXXXXXXX**	**9.404.098**
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	1.170.700	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	**10.574.798**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	**8.471.612**	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	**XXXXXXXXX**	**536.598**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	409.316	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-536.598	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	**409.316**	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	**409.316**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393		
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)		
AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	**XXXXXXXXXX**	**49.106**
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	**49.106**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	**1.647.613**	**1.647.613**
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	1.647.613	1.647.613
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges à reporter	15.506.266
Produits acquis	640

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

	Exercice	Exercice précédent
FONDS		
Patrimoine de départ		
Moyens permanents		

	Montants
Modifications au cours de l'exercice	

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

	Exercice
PROVISIONS	
Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important	
Provision pour passif social	4.234.352
Provision pour risques sur travaux de déeloppement	24.897.574
Provision pour litiges en cours	206.891
Provision pour problématique des batiments	3.376.357
Provision pour Start to ICT	1.488.600
Provision pour évolution technologique et migration	1.798.879
Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	182.803
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	182.803
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	105.555
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**288.358**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	393.106
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	393.106
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	3.558.509
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**3.951.615**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	316.775
Autres dettes	8903	4.328.621
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**4.645.396**

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	8.920.687
Dettes fiscales estimées	450	56.296
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	30.927.823

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à imputer	6.312.984
Produits à reporter	475.563

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Ventilation par catégorie d'activité				
Ventilation par marché géographique				
Cotisations, dons, legs et subsides				
Cotisations		730		
Dons		731		
Legs		732		
Subsides		733		
CHARGES D'EXPLOITATION				
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel				
Nombre total à la date de clôture		9086	2.066	2.044
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein		9087	1.983,4	1.929,6
Nombre d'heures effectivement prestées		9088	3.140.535	3.098.230
Frais de personnel				
Rémunérations et avantages sociaux directs		620	137.521.066	131.929.472
Cotisations patronales d'assurances sociales		621	35.080.113	33.593.181
Primes patronales pour assurances extralégales		622	8.654.113	8.295.470
Autres frais de personnel		623	5.742.914	6.469.022
Pensions de retraite et de survie		624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	7.153.462	5.683.027
Utilisations et reprises		9116	1.789.482	2.581.631
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	1.631.688	1.611.580
Autres		641/8	23.067	35.763
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation				
Nombre total à la date de clôture		9096	10	10
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	8	9
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	15.680	17.861
Frais pour l'association ou la fondation		617	500.550	608.367

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Frais bancaire		9.301	9.033

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76		
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8		
Produits financiers non récurrents		(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	**712.724**	**2.286.928**
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	**712.724**	**2.286.928**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	467.721	110.560
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	245.003	2.176.368
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'association ou à la fondation (déductibles)	9145		
Par l'association ou la fondation	9146	413.502	375.627
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	41.258.775	39.317.117
Précompte mobilier	9148	23.784	23.389

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	1.697.041
Montant de l'inscription	91621	2.300.000
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	1.650.613
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
Baux locatifs	97.357.032
Engagements envers des fournisseurs	2.310.501
Garanties locatives	1.650.613
Garanties bancaires constituées par des fournisseurs	2.944.112
Mandat hypothecaire	393.106

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Régime de pension
Le personnel de Smals bénéficie d'une pension complémentaire (ou pension du deuxième pilier). Le 31 octobre 2018, une convention collective de travail concernant le règlement de pension a été conclue au niveau de l'entreprise. Le nouveau règlement de pension est entré en vigueur le 1 janvier 2019. Le financement du plan de pension est défini dans le plan de financement approuvé par l'Organe d'Administration de Smals en date du 17 mars 2021. L'exécution du règlement de pension est confiée à l'Institution de retraite professionnelle F. Delory - organisme du financement de pensions (OFP). Les modalités de cette exécution sont définies dans le convention de gestion conclue entre les entreprises d'affiliation (Smals et Egov) et l'IRP F. Delory. La convention de gestion a été approuvée par l'Organe d'Administration en date du 17 mars 2021.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Codes	Exercice
9220	

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs	9503	3.200
Aux anciens administrateurs	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	**19.360**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.749,5	1.379,2	370,3
Temps partiel	1002	306,1	124,3	181,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.983,4	1.474,5	508,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.800.201	2.234.990	565.211
Temps partiel	1012	340.334	144.634	195.700
Total	1013	3.140.535	2.379.624	760.911
Frais de personnel				
Temps plein	1021	165.324.066	133.804.778	31.519.288
Temps partiel	1022	21.674.140	9.712.914	11.961.226
Total	1023	186.998.206	143.517.692	43.480.514
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	12.604.642	9.370.548	3.234.094

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.929,6	1.426,7	502,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.098.230	2.329.196	769.034
Frais de personnel	1023	180.287.145	137.844.836	42.442.309
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	12.224.736	9.247.277	2.977.459

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1.760	306	1.992,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.754	306	1.986,5
Contrat à durée déterminée	111	6		6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.388	124	1.481,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	117	27	136,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	643	48	678,8
de niveau universitaire	1203	628	49	666
Femmes	121	372	182	511
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	101	64	148,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	115	56	158,2
de niveau universitaire	1213	156	62	204
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	34	2	35,4
Employés	134	1.726	304	1.957,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150	8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	15.680	
Frais pour l'association ou la fondation	152	500.550	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	139	7	144,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	130	7	135,4
Contrat à durée déterminée	211	9		9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	103	21	118,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	97	21	112,7
Contrat à durée déterminée	311	6		6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	9	14	19,6
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	11	1	11,5
Autre motif	343	83	6	87,6
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	515	5811	221
Nombre d'heures de formation suivies	5802	10.617	5812	3.422
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	1.433.833	5813	444.809
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.433.833	58131	444.809
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	89	5831	39
Nombre d'heures de formation suivies	5822	4.194	5832	1.435
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	424.105	5833	145.096
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES RELATIVES AUX EVALUATIONS D'INVENTAIRE, AUX CONSTITUTIONS ET AJUSTEMENTS D'AMORTISSEMENTS, DE REDUCTIONS DE VALEUR ET DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AINSI QU'AUX REEVALUATIONS

Par décision de l'organe d'Administration (O.A.) :

1°) Sont évalués à leur valeur d'acquisition et repris à l'inventaire pour cette même valeur exception faite pour les comptes en devises valorisés au cours officiel de la bourse au 31/12/2021 :
- les immobilisations incorporelles
- les installations et l'outillage
- les immobilisations financières
- les placements de trésorerie et les valeurs disponibles.

2°) Les dettes et les créances sont évaluées à la valeur nominale des sommes dues ou à percevoir lors de la clôture des comptes.
3°) Les règles d'évaluation qui suivent sont d'application depuis le premier janvier 2010 par décision de l'organe d'administration en sa séance du 16 décembre 2009 (O.A. 1597).
- Le matériel, le mobilier et le matériel roulant ne sont plus réévalués à partir du premier janvier 1998.
- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties aux taux suivants :
- les frais d'installation machines et outillage appartenant à l'association en pleine propriété s'amortissent comme suit :
• les frais d'installation relatifs aux Centres de Calcul subissent des amortissements linéaires de 10 ans ;
• les frais d'aménagement du bâtiment IN sont scindés en deux comptes d'actif distincts en fonction de l'importance des travaux et de leur durée de vie probable. Ils subissent des amortissements linéaires de 5 ans ou de 10 ans selon le cas.
- Le matériel et mobilier lourd en raison de sa longévité plus grande est amorti à un taux linéaire de 10 %.
- Le petit matériel et mobilier et le matériel roulant est amorti à un taux linéaire de 20 %.
- Le nouveau mainframe qui assure le remplacement du système BS2000 est amorti de manière linéaire sur une période de 7 ans (O.A. 1650).
- Le matériel informatique spécifique au signature électronique horodatée est amorti de manière linéaire sur une période de 7 ans (O.A. 2117)
- Le matériel informatique spécifique au Storage dans le cadre du service Storage-as-a-Service est amorti selon le mode linéaire sur cinq ans (O.A. 2005). En compensation des pannes graves connues par leur matériel déficient , il a été convenu avec le fournisseur dont la responsabilité a été reconnue, que du matériel de stockage de remplacement sera cédé à Smals à titre gracieux. Ce matériel a été repris sur l'exercice 2019 dans les actifs de la Smals pour la valeur symbolique de 1 (un) EUR et la durée des amortissements sera de 5 ans conformément aux règles appliquées en interne pour ce type de matériel de stockage
- Le matériel micro-informatique se subdivise en deux catégories distinctes, à savoir :
- la première catégorie de matériel micro-informatique reprend les agendas électroniques, les PC individuels - portables ou non -, le software y relatif ainsi que leurs périphériques. Cette première catégorie est amortie à un taux linéaire de 33 % ;
- la seconde catégorie de matériel micro-informatique englobe toutes les immobilisations corporelles ou incorporelles qui n'appartiennent pas à la première catégorie de matériel micro-informatique. Cette seconde catégorie est amortie à un taux linéaire de 25 %.
- Les frais d'installation des autres bâtiments qui n'appartiennent pas à l'association en pleine propriété ont changé le 1er janvier 2005 de comptes pour répondre aux exigences de la nouvelle législation sur les ASBL. Ces frais d'installation sont imputés dans des comptes d'actif distincts en fonction de l'importance des travaux et de la durée de vie probable de ceux-ci. Ils subissent des amortissements linéaires de 5 ans ou de 10 ans selon le cas.
- Pour le bâtiment SC, avenue Fonsny, n° 20 à 1060 Bruxelles des comptes d'immobilisations spécifiques ainsi que des durées d'amortissements adaptées ont été créées en raison de la longévité du bail de 27 ans :

Ces investissements spécifiques à ce bâtiment ont été ventilés en 4 comptes d'immobilisations distincts à savoir :

Compte « 262800 – gros œuvre – 27 ans »
Ce compte reprend les travaux initiaux lourds de modification et d'adaptation du gros œuvre qui seront amortis sur la durée totale du bail, soit 27 ans. Les amortissements de ces immobilisations débuteront au premier janvier 2010.
Compte « 262810 – durée résiduelle du bail – prorata temporis»
Ce compte reprend la continuation des travaux initiaux lourds, mais qui se dérouleront après le premier janvier 2011. Ces travaux seront alors amortis sur la durée résiduelle du bail-prorata temporis (à savoir 26 ans dans le cas présent).
Compte « 262820 – 5 ans »
Ce compte reprend les frais d'adaptations légères apportées à ce site qui seront amortis sur 5 ans.
Compte « 262830 – 10 ans »
Ce compte reprend les frais d'adaptations lourdes apportées à ce site qui seront amortis sur 10 ans.

- Pour le site Broodthaers situé Place Marcel Broodthaers à 1060 Bruxelles, les investissements d'aménagement initiaux seront amortis sur la durée totale du bail, à savoir 26 ans. Sur les exercices postérieurs, les investissements d'aménagement seront amortis sur la durée résiduelle du bail. Les autres investissements d'aménagement de ce site seront amortis soit en 10 ans (compte 262200) soit en 5 ans (compte 262100) en fonction de leur longévité et de leur importance.

- Pour le site UP, Quai de Willebroeck, n° 38 à 1000 Bruxelles les règles suivantes sont d'application (O.A. 1785 du 12 décembre 2012).
En raison de la longévité du bail, des comptes d'immobilisations spécifiques ainsi que des durées d'amortissements adaptées débutant conventionnellement le premier janvier 2013 ont été créés :
Compte 262900 UP-site Bureaux résiduel bail.
Ce compte reprend les travaux initiaux lourds de modification et d'adaptation du bâtiment hormis le datacenter. (durée 26 ans et demi)
Compte 262910 Up-site Bureaux – 10 ans.
Ce compte reprend les frais d'adaptations importantes de ce site qui seront amortis sur 10 ans.
Compte 262920 UP-site Datacenter INITIAL 26 ans et six mois.
Ce compte reprend les travaux initiaux lourds de modification et d'adaptation du Datacenter UP-site qui seront amortis sur la durée résiduelle du bail à partir du premier janvier 2013 soit 26 ans et six mois en l'occurrence.
Compte 262930 Up-site Datacenter 10 ans.
Ce compte reprend les frais d'installations propres au centre de calcul de UP-site qui subissent des amortissements linéaires de 10 ans.

4°) À partir de l'année 2010 tous les frais d'installation connectique sont amortis sur une durée de 10 ans (O.A. 1614).

5°) Pour les terrains et construction, le site Industrie (IN) acquis en pleine propriété par l'association a été scindé dans ses actifs pour 20 % de sa valeur d'acquisition dans le compte « Terrain IN » et pour 80 % de son prix d'acquisition dans le compte « Bâtiment Industrie ».
Le « Bâtiment Industrie » dont la valeur d'acquisition initiale a été majorée des frais relatifs aux gros travaux d'aménagement initiaux, est amorti à un taux linéaire de 5 %.
6°) Des réductions de valeur sont opérées lorsque cela s'avère nécessaire.
7°) Des provisions sont constituées pour le passif social, pour les litiges juridiques en cours, pour les risques sur travaux de développement, pour les risques liés aux bâtiments ainsi que les risques liés aux migrations ainsi qu'aux aspects et services de sécurité IT.
8°) Les règles d'évaluation concernant la provision pour les risques sur les travaux de développement sont déterminés par les Modalités Générales de Collaboration.
La taille de la provision et l'augmentation ou la diminution annuelle est égale à 8% de la facturation forfaitaire intra-muros et consultants externes de l'année. Il n'y a pas de cumul avec la provision de 8% des années antérieures. L'augmentation ou l'éventuelle diminution annuelle de la provision dépend de l'augmentation ou de la diminution du chiffre d'affaires forfaitaire intra-muros et consultants externes de l'année en question. En cas d'augmentation (diminution) de ce chiffre d'affaires, la provision n'augmente (diminue) que de 8% de la part ajoutée (diminuée) du chiffre d'affaires. La provision est donc adaptée chaque année en fonction de la taille du risque.
La répartition entre les membres du montant total de la provision pour risques sur travaux de développement s'effectue sur la base d'une répartition proportionnelle sur la somme des chiffres d'affaires intra-muros forfaitaires des trois exercices précédents, à l'exclusion toutefois des frais directs.

La provision est toujours utilisée en accord avec le directeur général de Smals et l'administrateur général des institutions pour lesquelles le risque se produit, dans la mesure où le montant puisé dans la provision globale ne dépasse pas le montant constitué pour les travaux intra-muros au profit des institutions concernées. L'utilisation de la provision sera toujours documentée au moyen d'une lettre adressée aux institutions concernées.
Lors de l'utilisation de la provision (au moment des opérations comptables de fin d'année), celle-ci, en ce qui concerne le total, sera toujours complétée jusqu'à 8% du chiffre d'affaires forfaitaire total de l'année (taille du risque). Lorsque l'on définit la part de chaque institution dans la provision totale, une répartition proportionnelle est faite sur le chiffre d'affaires forfaitaire des trois dernières années à l'exclusion des charges directes (répartition du risque). La part utilisée de la provision propre à une institution membre sera, suite à l'approbation des comptes annuels, récupérée en priorité via sa part dans la différence con statée sur les prix de revient.
Si les différences constatées sur les prix de revient pour une institution membre ne se révèlent cependant pas assez importantes pour permettre la récupération de la part utilisée de sa provision, il peut être décidé, en concertation entre le directeur général de Smals et l'administrateur général de cette institution, d'augmenter provisoirement la participation dans les charges mentionnées dans les Modalités particulières de collaboration jusqu'à la récupération totale du montant utilisé.
9°) Pour toute acquisition de hardware et de software, un financement est calculé avec le taux d'amortissement linéaire appliqué (33 % ou 25 %) majoré du taux d'intérêts qui aurait été attribué pour des montants égaux à ces investissements au moment de leur acquisition avec un minimum de 3,5 %.
10°) Pour l'acquisition du matériel informatique lourd, Smals fait en principe appel à l'autofinancement et souscrit parfois également à un crédit d'investissement.
Dans ce cas l'inscription au bilan du crédit d'investissement à sa valeur nominale s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif des intérêts inclus conventionnellement dans cette valeur et de la prise en résultats prorata temporis de ces intérêts.

11°) Les modifications suivantes ont été entérinées par l'organe d'administration en sa séance du 15 décembre 1999 et sont appliquées depuis le premier janvier 1999.

- Le petit mobilier et le matériel de bureau, d'une valeur d'acquisition inférieure à € 250 sont pris directement en charge.
- Les cassettes magnétiques qui auparavant s'amortissaient à un taux linéaire de 33 % sont dorénavant reprises dans les dépenses.
- Les immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations corporelles relatives à la micro-informatique dont la valeur d'acquisition n'excède pas 250 euros sont prises directement en charge.

12°) En sa séance du 18 novembre 1998, l'organe d'administration a décidé de transférer initialement les plus-values de réévaluation à concurrence

affecter des fonds destinés à constituer cette autre réserve indisponible.
Cette affectation était calculée à concurrence de la partie PME (Petites et Moyennes Entreprises) et de la partie FFE (Fonds de Fermeture des Entreprises) de l'ONSS - cotisation patronale pour les entreprises avec ONSS - catégorie 10.
Le 1er janvier 2006, conformément à la décision de l'organe d'administration du 18 avril 2007 (O.A. 1446), le solde de cette réserve indisponible a été transféré vers une autre rubrique, à savoir « une provision » pour le passif social. Cette provision continue d'être constituée selon l'ancienne méthode de calcul pour l'affectation à la réserve pour le passif social. Conformément à la décision de l'organe d'administration du 18 avril 2007 (O.A. 1446) cette provision n'a plus été dotée depuis lors.
Conformément à la décision de l'organe d'administration du 19 mars 2014, la provision pour passif social a été augmentée en date du 31/12/2013 (O.A.1855) par le transfert d'une provision qui existait initialement pour couvrir le risque d'un sous-financement du fonds de pension F. Delory.
Conformément à la décision de l'organe d'administration du 10 octobre 2018 (O.A. 2126) le sujet de la provision pour passif social a été étendu à la couverture du risque de sous-financement du fonds de pension.

13°) Le pourcentage de la provision pour le pécule de vacances est adapté annuellement en fonction des coûts réels du pécule de vacances y compris les congés conventionnels.

14°) Les voitures de direction sont amorties en fonction de la durée d'utilisation convenue.

Transactions avec des parties liées dans des conditions autres que celles du marché

« Smals est une association de frais, qui facture ses services aux membres au prix coûtant.
Par ailleurs, en l'absence de critères d'évaluation objectifs pour inventorier ce type de transactions, aucune de ces transactions ne doit être reprise dans l'explication ».

Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du
Code des sociétés et des associations
L'organe d'administration rend compte à l'assemblée générale de la gestion de l'association pour l'exercice social qui est clôturé au 31/12/2021.
1 Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association
L'asbl Smals soutient et seconde les organismes du secteur social et du secteur des soins de santé - ainsi que d'autres services publics à leur demande - dans leur gestion de l'information afin qu'ils puissent offrir une prestation de services efficace et effective à leurs utilisateurs.
Smals met ses compétences à disposition pour être réutilisées dans le but de générer des économies d'échelle mutuelles et une plus grande valeur ajoutée.
La combinaison de la gestion commune avec une stricte concentration sur les besoins informatiques des membres permet aux institutions publiques des niveaux fédéral, régional et local de bénéficier d'une informatisation performante et d'une flexibilité maximale à un coût minimal.
Smals est un groupement autonome, exonéré de la TVA conformément à l'article
44 §2bis du Code de la TVA. Elle fournit des services uniquement à ses membres et facture ses services au prix coûtant.
Les remarques formulées ci-après par l'organe d'administration à propos des comptes annuels visent à communiquer une image fidèle de la situation de l'association et de ses affaires.
L'exercice est clôturé avec un résultat de 0 euro. L'organe d'administration a décidé de clôturer les comptes annuels sous la forme suivante.

1.1 Du bilan :
ACTIF :
L'actif total se chiffre à 178.492.757 euros, contre 161.401.815 euros l'année dernière, soit une hausse de 17.090.942 euros ou de 10,59 %. Cette hausse s'explique essentiellement par les mouvements contraires suivants :
- la baisse des immobilisations corporelles et incorporelles à hauteur de 3.727.894 euros, car le niveau des investissements était plus faible qu'en 2019 et en 2020 ;
- l'augmentation des liquidités à hauteur de 21.776.116 euros, principalement à la suite d'une diminution des créances commerciales ouvertes, à une baisse du niveau des investissements et à une augmentation des dettes à un an au plus ;
- l'augmentation, à hauteur de 1.621.414 euros, des comptes de régularisation et plus particulièrement des charges à reporter ;
- la baisse sensible des créances ouvertes à un an au plus à concurrence de 2.578.694 euros, en dépit d'une forte augmentation du chiffre d'affaires. Ceci indique une forte diminution du nombre de jours de crédit client calculé.

PASSIF :
Le passif total se chiffre à 178.492.757 euros, contre 161.401.815 euros l'année dernière. Ceci s'explique principalement par :
- une augmentation de la provision pour autres risques et charges à hauteur de 5.363.980 euros. Il s'agit principalement de provisions qui doivent nous permettre de faire face aux risques liés aux développements informatiques, aux migrations et aux aspects et services de sécurité IT. Les provisions pour risques sur travaux de développement sont calculées sous forme de pourcentage du chiffre d'affaires ;
- une augmentation des dettes à un an au plus à hauteur 9.757.821 euros. Cette augmentation est principalement due à la dette fournisseurs ouverte qui augmente de 2.853.123 euros et à la dette relative au précompte professionnel qui augmente de 4.290.166 euros en raison d'une perception ultérieure par le secrétariat social. Les acomptes reçus sur les commandes augmentent également de 1.599.998 euros. Cela reflète la demande accrue en matière informatique de la part de nos membres, principalement le traitement du solde des projets déjà démarrés afin que ceux-ci puissent être terminés en 2022.

1.2 Du compte de résultats :
Les produits d'exploitation s'élèvent à 412.315.631 euros, contre 389.197.155 euros l'année précédente, soit une hausse de 5,9 %.
Le résultat se chiffre chaque année à 0 euro.
En raison de sa structure de partage des coûts, Smals redistribue le résultat réalisé entre ses membres. Le résultat est comptabilisé dans un compte de régularisation du passif et restitué aux membres après approbation des comptes annuels par l'assemblée générale. Par conséquent, le résultat de Smals est toujours égal à 0.

1.3 Divers
Les règles d'évaluation des différents postes n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente. En compensation des pannes graves connues par leur matériel déficient , il a été convenu avec le fournisseur dont la responsabilité a été reconnue, que du matériel de stockage de remplacement sera cédé à Smals à titre gracieux. Ce matériel a été repris sur l'exercice 2019 dans les actifs de la Smals pour la valeur symbolique de 1 (un) EUR et la durée des amortissements sera de 5 ans conformément aux règles appliquées en interne pour ce type de matériel de stockage.

1.4 Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :
En raison du récent resserrement du marché du travail, il existe un risque de sous-emploi de l'effectif, ce qui pourrait mettre des projets en attente. L'inflation élevée et les prix de l'énergie sont également une préoccupation majeure.

2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
Aucun événement important qui aurait pu affecter la situation de l'association ne s'est produit après la clôture de l'exercice.

3 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution des affaires, situation de l'association et risques et incertitudes
Comme l'année précédente, l'année 2021 a été dominée par la lutte contre la pandémie de COVID-19. Smals a de nouveau reçu de nombreuses demandes urgentes de développement de nouvelles applications informatiques, notamment pour soutenir les initiatives fédérales et régionales en matière de testing & tracing, de vaccination, de gestion de crise et d'aide aux travailleurs, aux indépendants et aux entreprises touchés. Grâce à l'accent mis précédemment sur la synergie et la collaboration, avec des programmes tels que G-Cloud et le ReUse, à son expérience et à l'existence de services en ligne génériques réutilisables, Smals a pu apporter un soutien décisif aux autorités membres. La pandémie de Covid-19 s'est également avérée être un facteur imprévisible en 2021 et un défi pour la continuité des missions habituelles, qui n'a cependant été compromise à aucun moment.

La pandémie de COVID-19 a également donné lieu au Plan belge pour la reprise et la résilience, élaboré dans un cadre européen, dans lequel de nombreuses institutions publiques de sécurité sociale et d'autres membres de Smals sont étroitement impliqués. Le Plan belge pour la reprise et la résilience vise, entre autres, la simplification administrative, l'accessibilité, la modernisation et l'intégration de l'informatique, ce qui a entraîné des demandes supplémentaires auprès de Smals pour des projets et des services informatiques, ainsi que la mise à disposition de personnel spécialisé, pour 2021 et les années suivantes.

4 Indications en matière de frais de recherche et de développement
Avec sa propre équipe de chercheurs, Smals investit dans la recherche et le développement concernant divers domaines technologiques, soigneusement sélectionnés sur la base de la stratégie de Smals et des dernières évolutions technologiques.
Les membres de Smals bénéficient chaque année de séances d'information, de publications, de prototypes fonctionnels et de conseils individuels pratiques.
Les dépenses consacrées à la recherche s'élevaient à 884.972 euros en 2021.

5 Indications relatives à l'existence de succursales
L'association ne dispose pas de filiales.

6 Instruments financiers
L'association n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice clôturé.

Fait à Bruxelles le 18/05/2022
Pour l'organe d'administration,

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

VRC
Bedrijfsrevisoren - Reviseurs d'Entreprises - Registered Auditors

West Point Park
't Hofveld 6 C3
1702 Groot-Bijgaarden
Tel: 02 464 20 50

SMALS ASBL

Rapport du commissaire
sur l'exercice clôturé le
31 décembre 2021

VRC BEDRIJFSREVISOREN – VRC REVISEURS D'ENTREPRISES – VRC REGISTERED AUDITORS
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid - Société coopérative à responsabilité limitée
Zetel | Siège | Registered address: 8820 Torhout, Lichterveldestraat 39A
BTW | TVA | VAT BE 0462 836 191 – RPR | RPM Ger. Arr. | Arr. Jud. 0462 836 191
Vennoten | Associés | Partners: Vander Donckt Hedwig – Roobrouck Bart – Christiaens Yves – Vander Donckt Frederik – T'Jollyn Steven - Keunen Geert - Decoster Mireille
KRESTON A member of Kreston International |A global network of independent accounting firms

VRC ☑

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL
SMALS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'asbl SMALS (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 16 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association SMALS durant 1 exercice consécutif.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 178.492.757 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € 0.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

VRC ☑

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Grand-Bigard, le 19 mai 2022

Le Commissaire

Geert Keunen (Signature)

Digitaal ondertekend door Geert Keunen (Signature)
Datum: 2022.05.19 12:54:02 +02'00'

VRC Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représenté par Geert Keunen
Réviseur d'entreprises